

Compte-rendu des « Re-Trouvailles » LSA du samedi 24 septembre 2011.

Merci à Mathilde Mélése pour l'organisation de celles-ci. Nous étions une trentaine, très motivées par la vie de LSA, et partantes pour de nouvelles actions associatives de tous ordres.

19h30 : il est temps de s'installer pour une table ronde. Marie-Florence nous fait un rapide topo du programme de la soirée :

- la nouvelle Convention Collective du Cinéma : **urgence !**
- le fonctionnement de l'association
- échanges sur nos façons de travailler

Grand merci à Joëlle Hersant, absente ce soir : elle s'est particulièrement investie sur le sujet « CCC » : RV au Sénat, au CNC, SNPTCT..... !

La densité et la complexité de ce dernier ne me permettent pas de « la faire courte » : je pense au contraire que c'est l'occasion ici de donner quelques clés de compréhension !

Les débats actuels autour d'une nouvelle Convention du Cinéma sont fondamentaux et alarmants : LSA doit se positionner, agir.

Un rappel de Bénédicte sur des événements survenus en 2005 : le Festival de Cannes avait failli s'arrêter : des promesses avaient alors été faites (par le Ministre de la Culture de l'époque, Renaud Donnadieu De Vabre). La promesse du Ministre : s'attaquer à la CCC pour l'étendre en échange de la signature des Syndicats sur la réforme des annexes 8 et 10, qui nous était défavorable. Promesse non tenue. Quelques grèves ensuite... Et nous y re-voilà !.

Il s'agit d'une Convention tripartite que les différents participants des tables rondes voudraient signer avant les élections.

Tripartite : les syndicats de producteurs, les syndicats des salariés, les représentants de l'Etat.

Valérie prend le relais pour nous éclaircir sur les propositions et leurs conséquences sur les salaires... Merci au passage à toutes celles qui ont travaillé sur les grilles explicatives des films « Part B3 – B2 – B1 ».

Un Médiateur a été nommé par le Ministère de la Culture : il propose une répartition des films en 3 groupes, suivant leurs budgets prévisionnels :

films « normaux » (B3) : 4 millions et plus,

films entre 3 et 4 millions (B2),

films inférieurs à 3M (B1).

Variations ahurissantes sur les salaires, allant de -10 à -50%, et une grande nouveauté : des heures de présence non payées officiellement, à travers ce que le Médiateur appelle « **les heures d'équivalence** ».

Personnellement, je n'ai pas suivi la genèse de cette idée extraordinaire qui se résume entre autres à : **travailler + pour gagner –**

Exemples :

Sur un film B3 (4M ou +) : heures d'équivalence : 42h payées sur 46h de présence = baisse de 10%.

Film B2 : heures d'équivalence incluses, nous arrivons à une **baisse de 38%**.

Film B1 : la **baisse est de 49%** en tournage. En prépa nous aurons... : 16€ /H.

Explications sur des parties de salaires qui seront **différées** (= payées + tard, selon certaines règles, et sans garantie. A ne pas confondre avec la « participation »).

Commentaires, questions... : que font les syndicats, qui se positionne et comment... Syndicats : pas d'accord entre eux, mais pas tous contre cette grille...

Marie-Florence nous parle d'un autre front de bataille, mené par presque toutes les associations de techniciens (16 assoc, environ 2000 personnes) : alerter le Ministre de la Culture en direct.

Une première lettre est restée sans réponse.

Contenu : souhait que le « manque » du financement des films ne se fasse pas au prix d'une coupe dans les salaires, mais sur un fond de mutualisation venant du CNC.

Arguments : La masse d'argent qui manque ne représente que **très peu** (environ 5% du montant du plan annuel d'investissement numérique, ou 4% des aides annuelles à la production et à la création cinématographique, ou encore 0,7% du budget le plus pessimiste du CNC...), et le CNC est actuellement bénéficiaire de 20 millions...

Cette proposition de fond de mutualisation avait été lancée par la CGT, en d'autres temps.

La 2^{ème} lettre doit partir très vite. Elle n'est pas assez virulente et vindicative selon certains. LSA décide de la signer, même si nous pensons que « ce n'est pas à nous à trouver des solutions ». Cette lettre est un refus des propositions du Médiateur, et apporte la contre-proposition du fonds de mutualisation.

Que fait le CNC ? Le moins possible, il laisse les débats se faire... Pourrait-on lire leurs statuts ?

Ben nous lit un mail de l'assoc des dir de prod : ils ne sont pas favorables à la baisse des salaires et aux salaires différés. Ils proposent une étude systématique plus approfondie des projets pour trouver une solution par rapport au budget prévisionnel (résumé).

Sonnettes d'alarme :

Pourquoi l'USPA continuerait-elle à appliquer sa convention si celle du Cinéma est négociée à ce point au rabais ?

Assédic : étant donné les formidables taux qui sont proposés, nous aurons à peu près le SMIC pendant les temps d'intermittence.

Intermittence : précarité, intérim, statut de saisonniers, plus de protection ni de solidarité... en danger total !

C'est l'éradication de tout un système qui est en marche.

Se syndiquer massivement ? Mathilde demande si LSA peut se syndiquer. Non. C'est un acte individuel. Et si « tout le monde se syndiquait en même temps » ? Genre « la journée du syndicat »... Les 2000 adhérents des assoc.... Les décos l'ont fait...

Des grèves sont prévues. Quelle attitude adopter quand on travaille sur un téléfilm (convention USPA) et qu'une grève est organisée pour la Convention Cinéma ?

Et la revalorisation des salaires ? C'est maintenant ou jamais !

Un autre point de débat avant une pause définitive : comment fonctionne la liste en tant qu'outil de communication ?

Tout le monde n'est peut-être pas à l'aise avec l'outil... À suivre...

Je pose la question d'un forum (qui permet de s'exprimer librement sans encombrer les boîtes persos). Les forums sont rarement sécurisés...

Nous décidons de changer l'appellation « réunion de bureau » en « réunion mensuelle LSA » pour lever toute ambiguïté : ouverte à TOUS.

Encore le temps d'un verre, de se donner d'autres nouvelles et de s'encourager, avant celui de la fermeture, et de se dire : à bientôt. Nous continuerons dès notre réunion mensuelle de jeudi 29 les débats prévus et non abordés ce soir par manque de temps.

Les commentaires sur ce débat fondamental autour de la nouvelle Convention sont les bienvenus. Autant qu'un débat, c'est aussi un combat ! Idées, questions, critiques, infos, disponibilités : tout est bien !

Olivia Bruynoghe.